



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



## Appel à propositions

---

**POEC innovante : Se préparer à l'entrée en formation d'Aide-Soignant(e)**

**Contact :**

**Linda CAZANOVE**

Responsable du Pôle Ingénierie Grand Est

OPCO Santé

[Linda.cazanove@opco-sante.fr](mailto:Linda.cazanove@opco-sante.fr)

Date limite de réponse : **03 juin 2020**

## Sommaire

Appel à propositions.....	1
1. Objet de la consultation .....	3
2. Contexte et Enjeux .....	3
2.1 Présentation de l'OPCO Santé.....	3
2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions.....	4
2.3 Périmètre du marché et publics cibles.....	5
3. Prestations et productions attendues.....	6
3.1 Conception pédagogique des actions de formation .....	6
3.2 Evaluation et attestation de compétences .....	12
4. Cadre d'intervention .....	13
4.1 Obligations réglementaires .....	13
Les modalités de la gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCO Santé, les financeurs et les partenaires du projet ainsi que Pôle Emploi. ....	13
4.2 Contraintes financières .....	14
4.3 Pilotage de la performance des prestataires .....	14
5. Cadre d'intervention .....	14
5.1 Principes généraux .....	14
5.2 Etapes et calendrier de la sélection .....	15
5.3 Critères de sélection.....	16
5.4 Modalités de conventionnement.....	16
6. Modalités de réponse.....	16
6.1 Dimensionnement du projet .....	16
6.2 Dossier de candidature.....	17

## 1. Objet de la consultation

---

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection d'un prestataire en capacité de réaliser et de concevoir une prestation de validation de projet et de formation opérationnelle à destination des demandeurs d'emploi ainsi que la participation au sourcing, l'accompagnement des bénéficiaires pendant la formation et leur suivi post-formation.

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre du dispositif POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) qui vise à former et à remettre à niveau des demandeurs d'emploi souhaitant préparer leur entrée en formation d'aide-soignant(e). A ce titre, les demandeurs peuvent bénéficier du Plan d'Investissement de Compétences et du pilotage porté par Pôle Emploi. Le financement de ces POEC est opéré par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).

## 2. Contexte et Enjeux

---

### 2.1 Présentation de l'OPCO Santé

L'OPCO Santé est l'opérateur de compétences du secteur privé de la santé, du social et du médico-social. L'OPCO Santé comprend 4 secteurs :

- **le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif**
- **le secteur de la santé au travail interentreprises**
- **le secteur de l'hospitalisation privée**
- **le secteur du thermalisme**

L'OPCO Santé représente 11 000 entreprises et plus d'1 million de salariés.

L'OPCO Santé est géré par un conseil d'administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANCE et UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO

Les missions de l'OPCO sont :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- d'apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification

- de favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.

L'OPCO Santé est structuré régionalement en 13 services régionaux relayés par un siège national.

L'OPCO Santé n'est lié à aucun prestataire de formation, garantissant ainsi son impartialité.

## 2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions

### Cadre réglementaire de la POEC :

La POE collective a été créée par la loi Cherpion du 28 juillet 2011 ; Elle permet à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche ou par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

La POE collective s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.

Le parcours de formation est d'un maximum de **400 heures incluant** une (des) période(s) d'application en entreprise.

Le texte de loi précise qu'à l'issue de l'action de formation, le contrat de travail qui peut être conclu est :

- **Un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)**
- **Un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 12 mois (dont contrat de professionnalisation)**
- **Un contrat d'apprentissage**

### Dans ce contexte, le projet a pour objectifs généraux de :

- Proposer une solution formative adaptée de proximité et de qualité pour répondre aux besoins recensés sur les territoires (difficultés de recrutement, d'attractivité).
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification et proposer un accompagnement individualisé tout au long de la formation pour optimiser les chances de réussite et lever les freins.
- Acquérir des connaissances permettant de faciliter l'entrée en formation d'aide-soignant(e).

## 2.3 Périmètre du marché et publics cibles

Le présent accord-cadre est alloué en application des dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. L'accord-cadre est décomposé en 6 lots géographiques, de la manière suivante :

Numérotation du lot	Intitulé du lot	Nombre d'attributaires par lot
Lot 1	Metz (57)	1 à 3 attributaires
Lot 2	Mont Saint Martin (54)	1 attributaire
Lot 3	Haguenau (67)	1 attributaire
Lot 4	Bischwiller (67)	1 attributaire
Lot 5	Strasbourg (67)	1 à 2 attributaires
Lot 6	Reims (51)	1 attributaire

Les prestataires de formation pourront donc être référencés sur un ou plusieurs lots géographiques.

Les prestataires de formation sélectionnés par l'OPCO Santé Grand Est s'engagent à mettre en œuvre l'action auprès des adhérents de l'OPCO Santé Grand Est sur le(s) lot(s) géographique(s) où ils ont été retenus.

Dans cette configuration, **l'acheteur de la prestation est l'OPCO Santé Grand Est.**

Nous estimons que chacun des modules doit constituer le parcours de préparation opérationnelle à l'emploi d'une durée totale maximum de **400 heures de formation dont les périodes d'immersion en entreprise.**

Le projet cible les demandeurs d'emploi de l'ensemble de la région Grand Est.

Cet appel à propositions s'appuie sur le diagnostic suivant :

Malgré le sens et l'utilité sociale très forte qu'elle porte, la profession d'aide-soignant(e) souffre d'un manque d'attractivité qui fait peser un risque majeur de dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées. Les données disponibles mettent en évidence ce problème d'attractivité qui se manifeste en particulier par les tensions sur les recrutements et sur des effectifs difficiles à recruter et à fidéliser.

Alors que le métier d'aide-soignant(e) est l'un des métiers les plus créateurs d'emploi, selon une étude de France Stratégies et de la DARES<sup>1</sup>, les structures ne parviennent pas à compléter leur besoins en recrutements. Le déficit d'attractivité des métiers d'aide-soignant(e) peut s'expliquer par l'insuffisance des rémunérations, l'organisation du travail, les horaires de travail et par la pénibilité psychique et physique ainsi que les temps partiels.

---

<sup>1</sup> Les métiers à l'horizon 2022, rapport France Stratégies et DARES Prospective des métiers et des qualifications

Cette action constitue un moyen de rapprocher l'offre et la demande. En effet, le secteur sanitaire est particulièrement porteur d'emploi et présente de nombreux atouts en lien direct avec les attendus de la profession.

Le métier d'aide-soignant(e) demande de la motivation, de la disponibilité, une maîtrise de soi, et un sens des responsabilités. C'est pourquoi ce parcours de formation leur permettra de comprendre les principaux contours du métier d'aide-soignant(e), ses missions, les fondamentaux afin de pouvoir s'engager plus durablement dans une perspective d'emploi auprès d'employeurs potentiels.

La profession d'aide-soignant(e) est une profession réglementée par le code de la santé publique, comme l'ensemble des professions sanitaires. Les conditions d'accès à ces professions, leurs formations et limites de compétences ainsi que leurs domaines d'exercice sont étroitement encadrés par ce code<sup>2</sup>. En conséquence, en vertu de ce principe, une régulation quantitative du nombre d'entrées dans la POEC apparaît sans objet au niveau de l'ensemble du territoire.

### Objectifs de la consultation

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, l'OPCO Santé Grand Est souhaite sélectionner un (des) prestataire(s) de formation en capacité de :

- Articuler les orientations stratégiques de l'OPCO avec les orientations régionales en matière de développement de l'emploi et de la formation
- Appuyer la formalisation d'expérimentations au plus proche des territoires pour répondre à une orientation des financements sur les formations sanitaires et sociales, et en particulier sur le métier d'aide-soignant(e)
- Proposer une POEC Innovante

## **3. Prestations et productions attendues**

---

### **3.1 Conception pédagogique des actions de formation**

Le prestataire proposera des parcours de formation permettant l'acquisition ou le développement des compétences socles à l'entrée en formation **d'aide-soignant(e)**.

Il est recommandé également d'intégrer aux parcours aussi souvent que possible des périodes d'immersion en entreprise.

---

<sup>2</sup> La profession d'aide-soignant(e) est une profession sanitaire réglementée par le code de la santé publique, définie par référence à celle d'infirmier. Les aides soignants sont, au total, 245000 tous environnements de travail confondus. Selon la définition qu'en donne ce code, les aides soignants sont encadrés par l'infirmier et ont pour fonction de collaborer aux soins dispensés par celui-ci. La réglementation ne leur reconnaît pas de rôle propre, à la différence des infirmiers qui peuvent dispenser de façon autonome des soins infirmiers, sans passer par une délégation du médecin. Article R-4311-3 du code de la santé publique.

Un référent social du dispositif POEC sera demandé pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le suivi des modules de formation, leurs éventuelles difficultés et questions au cours du parcours de formation ;

Un test de positionnement à l'entrée en formation sera systématiquement réalisé par les organismes de formation pour évaluer le niveau des candidats en compréhension orale et écrite de la langue française et le cas échéant proposer au candidat une formation sur les compétences clés complémentaires.

Il est rappelé que les candidats devront être âgés de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Les objectifs principaux de la POEC sont :

- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises
- Sécuriser les embauches par la pré-qualification des futurs salariés
- Favoriser l'accès des bénéficiaires à un emploi durable
- Faciliter le recrutement sur les métiers en tension
- L'acquisition des connaissances permettant de faciliter l'entrée et la réussite en formation d'aide-soignant(e)
- L'acquisition de certifications transverses SST/ Praps 2

Une programmation des actions de formation sera également proposée, précisant le parcours, les lieux de formation et le nombre de stagiaires potentiels ainsi qu'un calendrier prévisionnel tenant en compte les dates de démarrage des parcours en alternance. En effet, la POEC devra se terminer en amont.

A ce titre, l'organisme prestataire décrira dans sa proposition : le programme détaillé de formation proposée, les pré-requis exigés, les méthodes pédagogiques spécifiques.

Le prestataire de formation est attendu par l'OPCO Santé Grand Est sur sa capacité à proposer des modalités de formation innovantes (Présentiel, FOAD, AFEST) adaptées à la présente commande. Les parcours pourront panacher les modalités et ils ne pourront en aucun cas être proposés en total distanciel. La formation devra obligatoirement comporter des temps de regroupement en présentiel. L'innovation de cette POEC s'observe via les quatre éléments suivants :

1. **Un positionnement individuel** en amont du parcours
2. La mise en place par le prestataire de formation **d'un référent social**
3. **La passation du permis de conduire** pour les non-détenteurs
4. Une mise en **pratique renforcée**

La formation devra inclure les trois modules suivants :

## **Module 1 : Connaissance des Etablissements et services médico-sociaux**

Compétence : Avoir les connaissances fondamentales de l'environnement ESMS

Objectifs de formation :

Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles

- Comprendre de manière générale l'organisation des entreprises et associations du secteur, leurs valeurs et leurs conditions d'exercices particulières propre au secteur (travail de nuit, horaires décalés...)
- Connaître les structures médico-sociales et sanitaires : EHPAD, Services hospitaliers, foyers d'accueils...
- Connaître les services médico-sociaux : USLD, LAM...
- Etre capable d'identifier les différents métiers des établissements (ASH, AS, IDE, AES, ES, Directeur...), leurs domaines de responsabilités (limites) et interactions

Axe 2 : Connaissance des publics accueillis et bases de la posture professionnelles du soignant

- Connaître les principales caractéristiques des publics accueillis dans ces structures et leurs familles : personnes âgées, personnes handicapées, personnes présentant des troubles psychiques

Eléments de contenu pédagogique :

Axe 1 : Découverte du secteur sanitaire, social, et médico-social, ses métiers et filières professionnelles

- Missions, culture et environnement législatif et réglementaire du secteur sanitaire, social, médicosocial, principaux plans gouvernementaux en vigueur,
- Les principaux métiers des établissements (Ash, As, Educateur, Directeur, Aes...)
- les établissements sanitaires et médicaux sociaux

Axe 2 : Connaissance des publics accueillis

- Les publics accueillis : le handicap (psychique, sensoriel, mental, autisme, moteur, polyhandicap), le vieillissement, la dépendance, la maladie d'Alzheimer

**Modalités pédagogiques innovantes possibles** : Formation à distance, témoignages médiatisés d'usagers...

Si FOAD, cette formation à distance devra comporter :

- Des apports de contenu théorique de type cours à télécharger ;
- Des exercices et illustrations pratiques (exemples : quizz, vidéos, témoignages...)
- Des temps de connexion individuels ;



- Une assistance technique;
- Une bibliothèque de données et de liens vers des ressources complémentaires (articles, vidéos...) permettant d'approfondir les notions abordées ;
- Un accompagnement du stagiaire par un formateur (exemples : classroom, téléphone, plateforme interactive, mail...).

**Durée** : 70 heures maximum

## **Module 2: Communication et posture du soignant**

Compétence : Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage

### Objectifs de formation :

#### Axe 1 : Posture relationnelle vis-à-vis des personnes accompagnées

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- Avoir des premières notions d'éthique et de bientraitance
- Savoir adopter un comportement approprié et bienveillant avec les usagers et leurs familles

#### Axe 2 : Remise à niveau des compétences clés (si besoin)

- Communiquer en français
- Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Maitriser les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)

#### Axe 3 : Préparation aux épreuves de sélection : dossier + épreuve orale

- Etre capable d'acquérir une méthodologie de travail
- Etre capable de vous préparer à la constitution d'un dossier et à l'épreuve orale de sélection

### Eléments de contenu pédagogique :

#### Axe 1 les bases de la posture relationnelle vis-à-vis des personnes accompagnées

- Relation et communication : les valeurs et les principes, les bases de la posture professionnelle du soignant
- Information et droits des patients : charte du patient, loi du 4 mars 2002, Secret professionnel
- Les techniques de communication : observation, entretien, communication verbale et non verbale, jeu et animation

- Notions d'éthique et bienveillance

#### Axe 2 : Remise à niveau des compétences clés (si besoin)

- la communication en français
- les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- les outils bureautique et numérique (fonctions de base de Windows, gestion d'un document numérique...)

#### Axe 3 : Préparation aux épreuves de sélection : dossier + épreuve orale

- le métier, perspectives, motivations, projet professionnel
- préparer son dossier, se présenter à l'oral

##### ***Pratiques***

- Accueil de la personne accompagnée et de son entourage
- Ecoute et reformulation
- Communication verbale et non verbale
- Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Participation à une démarche éthique
- Mise en situation d'entretien de sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant(e)

**Modalités pédagogiques innovantes possibles** : alternance apports théoriques et pratiques, formation à distance, formations croisées intersectorielles (médico-social, sanitaire, social), action de formation en situation de travail ; particulièrement sur l'axe 1...

**Durée indicative** : environ 70 heures. Cette durée pourra être ajustée en fonction des besoins individuels révélés par le test de positionnement en entrée en formation.

## **Module 3 : Hygiène et Sécurité**

**Compétence** : Connaître et respecter les principes de base en matière d'hygiène, sécurité, ergonomie et manutention.

### **Objectifs de formation :**

#### Axe 1 : Les principes de règles d'hygiène générale

- Définir la notion d'hygiène
- Enumérer les principaux facteurs de risques
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité aux soins à la personne
- Identifier les mains comme premier vecteur de transmission
- Enumérer les moments clés et la technique professionnelle pour se laver les mains
- Connaître les étapes de friction des mains avec une solution hydro alcoolique

## Axe 2 : Sécurité et ergonomie : les fondamentaux

- Identifier les situations sensibles du point de vue de la santé des personnels
- Citer les principales règles de base de sécurité physique et d'économie d'efforts
- Identifier les aides techniques et matériels médicalisés
- Identifier la nécessité de se former pour maîtriser les différentes techniques de manutention et sans aide technique.

## Éléments de contenu pédagogique :

### Axe 1 : Les principes de règles d'hygiène générale

- Notions élémentaires sur l'hygiène, les voies de contamination, les 5 M, ...
- Les principales règles d'hygiène (lavage des mains, respect des protocoles, hygiène corporelle, tenue professionnelle)
- Les mains : premier vecteur de transmission
- Distinguer : lavage des mains et désinfection des mains

### Axe 2 : Sécurité et ergonomie : les fondamentaux

- Sécurité des professionnels des résidents
- Le corps humain au travail : focus sur la colonne vertébrale, les articulations, et les risques dorsolombaires
- Présentation illustrée des différentes aides techniques et matériels médicalisés : lit électrique, potence, disque, drap de glissement

### **Pratiques**

Lavage antiseptique des mains et port des gants

Comment se laver des mains

Règles de base de sécurité physique pour éviter le blocage lombaire, économiser ses efforts

Formations certifiantes Gestes et Postures (7 heures) et PRAPS 2S (21 heures)

Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade

**Modalités pédagogiques innovantes souhaitées** : alternance apports théoriques et pratiques, formation à distance, formations croisées intersectorielles (médico-social, sanitaire, social) et particulièrement la formation en situation de travail car le module s'y prête...

**Durée** : environ 90 heures

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des directives gouvernementales, le prestataire de formation prêtera particulièrement une attention au développement de compétences en termes d'hygiène et des gestes barrières, de la gestion de résidents/patients suspectés ou confirmés COVID-19...

## Période d'immersion

---

Lors de la période d'immersion en entreprise dans la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'organisme de formation s'engage à assurer le suivi pédagogique du stagiaire en tant que tuteur externe.

L'organisme de formation proposera un modèle de convention de stage à l'entreprise.

## Le Permis de Conduire

---

Il est à noter que le permis B est très souvent un sésame pour l'emploi. Le coût du Permis de conduire sera inclus dans la prestation.

Un partenariat devrait donc être ainsi envisagé avec une auto école. Cette mesure s'adresserait aux demandeurs d'emploi inscrits dans la POEC pour lesquels l'obtention du Permis B s'inscrit dans la réalisation de leur projet professionnel de devenir aide-soignant(e).

## Suivi du devenir des bénéficiaires

---

L'organisme de formation aura pour mission d'accompagner le parcours professionnel des candidats, soutenir leur motivation pour le secteur et le métier d'aide soignant, assurer un suivi et un accompagnement pendant la formation et donner des perspectives à l'issue. L'organisme sera chargé de solliciter et d'informer des entreprises sur les candidats proposés.

Le prestataire s'engageant à assurer un suivi de placement du stagiaire à l'issue de la POEC et à six mois, et en rendre compte à l'OPCO Santé Grand Est. La proposition détaillera les mesures que le prestataire engagera pour :

- **Favoriser les sorties vers l'emploi telles que définies par la loi :**

- un contrat à durée indéterminée (dont contrat de professionnalisation)
- un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois (dont contrat de professionnalisation)
- un contrat d'apprentissage

- **Réaliser les enquêtes à la sortie et à six mois dont les résultats seront transmis à l'OPCO Santé :**

- en utilisant l'outil prévu à cet effet,
- en incitant le bénéficiaire de la formation à renseigner directement en ligne les enquêtes qui lui sont adressées sur sa boîte mail (questionnaire de sortie et à six mois).

## 3.2 Evaluation et attestation de compétences

Tout au long de la formation ainsi qu'à son issue, les compétences acquises feront l'objet d'évaluations. Les compétences acquises feront l'objet d'une attestation décrivant les compétences

évaluées et validées, facilitant ainsi leur valorisation par les candidats, notamment en lien avec les épreuves d'entrée en formation d'aide-soignant(e).

## 4. Cadre d'intervention

---

### 4.1 Obligations réglementaires

Les modalités de la gestion administrative des actions sont celles déterminées par l'OPCO Santé, les financeurs et les partenaires du projet ainsi que Pôle Emploi.

La traçabilité des heures de formation des stagiaires se fait par le biais de feuilles d'émargement signées à la demi-journée. Un modèle de feuille d'émargement conforme peut être fourni au prestataire retenu avant le démarrage de l'action.

Le prestataire retenu doit informer les stagiaires que l'action de formation s'inscrit dans le cadre du dispositif « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) d'aide-soignant(e) » dans le cadre du PIC 2020.

Le prestataire de formation est tenu d'informer l'ensemble des participants de la participation communautaire au financement de leur formation conformément à l'article ....

Le prestataire de formation est tenu d'apposer les logos des financeurs sur l'ensemble des documents. Les logos de l'OPCO Santé, Pôle Emploi doivent figurer sur les documents utilisés dans le cadre de cette action : convention, feuilles d'émargement, attestation de formation, bilans notamment.

L'organisme prestataire est susceptible d'être soumis à un contrôle par les comités de pilotage et les organes nationaux de contrôle, au même titre que l'OPCO Santé, gestionnaire et notamment dans le cadre de visites sur place.

Pendant le déroulement des sessions, le prestataire de formation est tenu de donner libre accès aux locaux utilisés à tout représentant du service gestionnaire de l'Etat mandaté dans le cadre de visites sur place y compris en cas de visite inopinée.

Le prestataire devra mettre à disposition les informations nécessaires au renseignement des indicateurs de réalisations et de résultats.

En sus de la collecte des feuilles d'émargements, le prestataire de formation doit assurer un suivi individuel des stagiaires permettant le renseignement des indicateurs de réalisation, et des résultats des actions de formation de la POEC via un questionnaire de recueil des données des stagiaires.

Ces éléments sont nécessairement fournis au démarrage de l'action.

**Pour respecter les engagements vis-à-vis de Pôle Emploi, le prestataire devra plus précisément :**

- Publier l'offre dans la base CARIF OREF au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation, avec le nombre exact de places de la session de formation, ainsi que les dates de réunion d'information et le nombre de places;
- le respect de ses obligations de communication à Pôle emploi des données concernant le statut du demandeur d'emploi – inscription, entrée, assiduité, sortie - (décret du 9 mai 2017) en favorisant le respect de cette obligation par l'utilisation de l'appli KAIROS [interface d'échange dématérialisé entre Pôle emploi et l'organisme de formation].

## 4.2 Contraintes financières

Il est demandé au prestataire de faire une proposition de coût de formation à porter sur un coût horaire et par personne.

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en euros HT et TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges.

## 4.3 Pilotage de la performance des prestataires

- Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l'exhaustivité des actions de formation financées par l'OPCO Santé
- Le contrôle qualité des organismes de formation (après paiement) est ciblé sur un échantillon de prestataires de formation

Indépendamment de ces deux niveaux de contrôle, l'OPCO Santé Grand Est a souhaité dans le cadre du dispositif, mettre en place un comité de pilotage de la performance du ou des prestataires sélectionnés.

Pour ce faire les indicateurs suivants ont été définis : nombre de bénéficiaires à valider le projet de s'inscrire dans la POEC, nombre de contrats de travail signés à 6 mois après la formation,...

Ces indicateurs seront suivis dans le cadre de la mise en place de bilans intermédiaires et finaux.

## 5. Cadre d'intervention

---

### 5.1 Principes généraux

L'OPCO Santé Grand Est s'engage à garder confidentielles les propositions reçues. Il se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, l'OPCO Santé Grand Est se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, l'OPCO Santé Grand Est se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité, ni mise en concurrence.

L'OPCO Santé Grand Est n'est engagé qu'après notification écrite au(x) prestataire(s) retenu(s) de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées dans la convention de formation.

Les candidats non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mesure de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation par courrier en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection du marché.

## 5.2 Etapes et calendrier de la sélection

Période/échéance	Etape
13/05/2020	Lancement de l'appel à propositions : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site internet de l'OPCO Santé
	Renseignements additionnels à demander à : Linda CAZANOVE <a href="mailto:linda.cazanove@opco-sante.fr">linda.cazanove@opco-sante.fr</a>
03/06/2020 (12:00)	Date limite de réception des propositions
11/06/2020	Instruction des réponses recevables
18/06/2020	Commission de sélection
19/06/2020	Notification de la décision

## 5.3 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse	Sur 3	3
Compétences et expériences	Sur 3	3
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 3	1
Sourcing des stagiaires	Sur 3	3
Suivi post-POEC	Sur 3	3
Ancrage territorial et connaissance du métier d'aide-soignant(e)	Sur 3	2
Capacité du prestataire à dispenser une formation de qualité	Sur 3	3
Egalité professionnelle	Sur 3	3
Coût	Sur 3	1

## 5.4 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet, une convention sera signée entre le prestataire et l'OPCO Santé Grand Est.

Ce contrat intégrera le présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification). Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement, de suivi et évaluation des actions de formation...

## 6. Modalités de réponse

---

### 6.1 Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des demandeurs d'emploi, une offre de formation préparant au métier **d'aide-soignant(e)**.

Potentiellement de 1 à 7 prestataires seront sélectionnés pour ce marché.

Se préparer à l'entrée en formation d'Aide Soignant(e)	
Public visé	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou non.
Effectif	Groupe de 8 à 15 personnes pour un effectif total <b>d'une centaine</b>



	<b>de personnes</b> (recensement en cours et dans la limite des moyens octroyés par Pôle emploi)
<b>Durée estimée de la POEC (en heures/stagiaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 231 heures environ prestées par l'organisme de formation (33 jours x 7h)</li> <li>- 28 heures prestées par l'organisme de formation pour les certifications transverses SST/ Praps 2</li> <li>- 105 heures environ de stage en entreprises (non financées par l'OPCO) (15 jours x 7h)</li> <li>- Le permis de conduite presté par l'Organisme de formation (entre 20 et 30 heures par stagiaire non détenteur du permis)</li> </ul> <p>Le nombre d'heures est donné approximativement. L'organisme de formation peut articuler et revoir la répartition selon sa cohérence argumentée.</p> <p><b>Dans tous les cas, le nombre d'heures de la POEC ne peut dépasser les 400 heures (tout compris)</b></p>
<b>Lieux de formation</b>	Metz (57), Mont Saint Martin (54), Haguenau (67), Bischwiller (67), Strasbourg (67), Reims (51)
<b>Période de réalisation</b>	A compter de la notification avec un engagement à réaliser au plus tard au 15 décembre 2020
<b>Coût horaire par stagiaire plafonné</b>	Le coût horaire par stagiaire (comprenant l'ingénierie, le suivi en entreprise, la coordination, le sourcing, la co-animation avec Pôle Emploi des réunions d'information collective ; les certifications (SST et Praps 2) et le cas échéants, la passation du permis de conduire par les non détenteurs). Il conviendra de faire une double proposition tarifaire selon que le bénéficiaire ait le permis de conduire ou pas.

## 6.2 Dossier de candidature

La proposition devra comprendre les éléments suivants :

- Une fiche de présentation du prestataire
- Les objectifs généraux de la prestation
- Le déroulement de la prestation
- Les moyens humains et les références du prestataire
- La proposition de tarification unitaire (par stagiaire)
- Le(s) lieu(x) de formation
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant les critères qualité

La proposition devra être adressée sous format électronique par e-mail et en version courrier à :

[Linda.cazanove@opco-sante.fr](mailto:Linda.cazanove@opco-sante.fr)

A Mme Linda CAZANOVE  
Responsable du pôle ingénierie  
OPCO Santé  
19 Avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM